

Quelle politique de l'asile en France ? (Communiqué de EELV)

Nous savons que notre monde est très inégalitaire : 6 Milliards d'humains sur 7 n'ont pas la chance d'être nés dans un pays riche. Parmi ceux-là, quelques dizaines de millions sont exposés à la violence des persécutions ou de la guerre. Parmi ces quelques dizaines de millions, quelques centaines de milliers franchissent le pas de tenter d'arriver dans les pays riches, dont quelques dizaines de milliers en France pour demander le statut de réfugiés.

Compte tenu des passions (et des fantasmes...) entourant cette question, il faut être très rigoureux sur les chiffres.

En 2013, dernier chiffre officiel, ils ont été 45 925 exactement, (p 19 du rapport parlementaire de Madame Dubié) "hors réexamen et hors mineurs accompagnants" ...le chiffre de 65 000 évoqué dans la question posée dans la NR du 17-5, est lui aussi exact mais il inclut "les mineurs accompagnants et les réexamens": c'est ce qui explique les chiffres différents de la réponse de J. Dubié quand elle évoque 45 000 demandeurs en 2013. Cela correspond à 99 premières demandes dans les Hautes-Pyrénées (toujours "hors mineurs accompagnants et réexamens") en 2013 .

Il faut souligner ce qui figure dans ce même rapport p 20 : l'Allemagne est en 2013 le premier pays pays européen d'accueil avec 109 580 demandes d'asile (premières demandes + mineurs accompagnants), et la Suède (9 M d'habitants contre 65 M en France et 80 M en Allemagne) le 3e avec 54 259 demandes (la France se situant à 60 461 demandes).

Jeanine Dubié et son collègue Arnaud Richard ont raison de souligner les carences dans l'accueil de ce personnes...depuis de nombreuses années.

Ils constatent la sous-budgétisation systématique des besoins en matière d'hébergement en particulier. Ce qui, couplé à l'obligation légale de l'Etat de mettre à l'abri toute personne sans logement sur le territoire, a abouti au fait que, comme le dit J. Dubié dans son interview à la NR "l'hébergement d'urgence est totalement embolisé par la présence des personnes déboutées du droit d'asile."

Il y a une absolue nécessité, et sur ce point, ce rapport a raison, de revoir à la hausse les dispositifs d'hébergement spécifiques aux demandeurs d'asile.

Et c'est ici qu'il faut pousser plus loin l'analyse.

Suffira-t-il, comme le proposent J. Dubié et A. Richard de "réduire les délais de la procédure", de "passer par exemple de 30 mois à 9 mois" pour en compenser le coût et aboutir à une réduction du nombre de déboutés présents sur le territoire?

Il est exact, comme le dit d'ailleurs J. Dubié dans son interview, qu' "au bout de 3 ans, il est quasiment impossible de débouter (elle veut sans doute dire plutôt "expulser") quelqu'un, surtout si les enfants sont scolarisés".

Et en effet, il faut le dire haut et fort, et même le revendiquer : ces situations ont abouti au fait que nombre de ces déboutés ont finalement obtenu un titre de séjour, comme d'autres sans-papiers employés illégalement, à défaut du statut de réfugié.

Au total 150 000 régularisations en 5 ans (de 2006 à 2011), soit 30 000 par an en moyenne.

Ce traitement humanitaire de la question honore notre pays.

Derrière le rapport Dubié, la politique du gouvernement Valls

Or ce sont ces personnes-là, après examen de leur cas par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), sur la base d'un récit et de preuves éventuelles de menaces sur leur vie, puis d'un recours éventuel devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile), au terme desquels 75% d'entre eux se voient refuser le bénéfice du statut de réfugié, ce sont ces personnes-là que M. Valls souhaite pouvoir expulser dans les meilleurs délais.

Dans une circulaire du 11 mars 2014 sur la "lutte contre l'immigration irrégulière" le ministre de l'Intérieur de l'époque M. Valls se félicite d'avoir mieux fait que ses prédécesseurs en matière de chiffres de reconduite à la frontière.

Il constate cependant que ce n'est pas assez : trop de déboutés du droit d'asile ne sont pas immédiatement assignés à quitter le territoire, ce qui alimente les demandes de régularisation auxquelles il est difficile de ne pas donner suite au bout de plusieurs années de séjour en France.

Il incite donc les préfets à être plus réactifs en cas de refus du statut de réfugié.

Il les incite également à vider les structures d'hébergement d'urgence de tous ces "sans papiers" qui les encombrant, et à poursuivre pénalement tous ceux qui se soustraient à l'expulsion du territoire.

Sur le strict plan de la légalité, le Ministre est irréprochable. Il faut donc se situer sur un autre plan.

On voit bien que son objectif est avant tout comptable : il le rappelle en conclusion, il faut afficher des résultats en temps réel.

Mais l'objectif réel qu'il poursuit est politique : montrer que la Gauche au pouvoir fait la politique de la Droite mieux qu'elle.

Il faut reprendre possession de nos valeurs, et parler du monde tel qu'il est, avant que l'imaginaire d'extrême-droite n'ait tout recouvert dans ce pays.

Non tous les demandeurs d'asile ne sont pas des indésirables qu'il ne faudrait accueillir qu'au compte-gouttes, et en suspectant systématiquement leur bonne foi au point de rendre leur séjour impossible.

Tous les déboutés ne sont pas des tricheurs qui ont vocation à retourner d'où ils viennent : la plupart n'ont simplement pas eu la capacité de convaincre des fonctionnaires débordés et poussés au rendement... et cela risque de ne pas s'améliorer avec la mise en oeuvre des préconisations du rapport Dubié-Richard sur le "raccourcissement des procédures".

La France doit demeurer une terre d'asile.

Nous nous opposerons à la circulaire Valls, comme nous nous sommes opposés aux lois et circulaires Besson puis Guéant !

Henri LOURDOU, porte-parole Tarbes.

<http://lesverts65.over-blog.com>